

Transcription réalisée le 12 mars 2013 par frère Mathieu
du Monastère de Notre-Dame de Ganagobie.

- 01 Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Selon l'usage reçu de nos anciens
02 et afin qu'on se rappelle de ces choses à l'avenir par un document écrit, nous avons jugé
bon de
03 récapituler fidèlement dans cette charte ce dont il est question en dessus qui ainsi, ne sera
pas emporté par l'oubli ni échangé par quelque fraude.
04 Moi, donc, Guillain, par la volonté de Dieu, Evêque de l'antique et vénérable Eglise de
Langres, je veux qu'on sache, qu'à partir de maintenant et dans l'avenir,
05 le Paganus de Bure quitte le siècle, lui et les siens, pour entrer dans la Chevalerie du
Temple du Christ-Seigneur,
06 qui est à Jérusalem, par un vœu de foi émis ici-même. Nous faisons donc savoir à tous, par
cet acte écrit en vertu de notre autorité et pour la gloire du Christ, qu'il est fait donation du
village de Bure avec toutes ses dépendances,
07 après concertation de mon conseil et des Seigneurs et amis
08 pour pourvoir à l'expédition militaire des soldats du Christ au temple du Seigneur
09 Rainald de Granceio avec sa femme et ses enfants, a approuvé et donné son accord.
10 Les témoins de cette transaction sont nombreux. D'abord les deux Gauthier Malvasleth,
Guy de Chalanciaco comte
11 de Sal, sa femme et ses fils. Et Guillaume son frère. Le Duc de Bourgogne et l'évêque sont
aussi témoins.
12 Nocherius de Bolcensis avec sa femme et ses enfants ont donné leur approbation. Gui de
Vonario et Hodo de Masciaco sont témoins.
13 Raymond, le frère de Pagani mentionné ci-dessus, avec sa femme et ses enfants a donné
son accord. Hugues Bosya et Rovert de Cameriaco témoignent eux aussi.
14 Emilene sa sœur et ses enfants approuvent, en tant que témoins. Milot de Saconiaco et
Thibaut Micherius.
15 une autre sœur et son mari et leurs enfants Aspriaco approuvent. Hugues de Vivario et
Milot clerc sont témoins.
16 Le sieur Paganis de Bure avait pour fermier Jocerinus, et le sieur Renaudus de Granceio a
donné son accord pour prendre ce dernier sous sa protection,
17 puisqu'il veut aller à Jérusalem, mais craignant qu'à son retour, ce dernier se recommande
au dit Rainaudus et à sa femme et à leurs fils.
18 Le même Rainaudus a été d'accord pour céder par la main de Robert, sénéchal des
Chevaliers du Temple, à Emiline et Gui, son fils et à Dieu et
19 aux Chevaliers du Temples Humbert et Guy son frère, le cens de quatre deniers et 20 sous,
20 et il a fait confiance à Gui de qui le recommandera à ses frères. Les témoins sont : Gérard
de Rovra, Walter
21 Malavesh, Rainaudus de Granceio, Raymond frère du paysan, Odon Bogore. Je veux aussi
faire savoir que
Gui de
22 Fossaio et Willermus son frère, ont juré de consacrer le domaine du château de Tyle, avec
l'approbation
23 de Advuin de Bure, de qui il tenait ce domaine. Dans cette affaire, Guillaume de Fosseto et
son frère Umbert et
24 Lambert Falsardus, sont témoins. et le Seigneur Aimon du château de Tyle, château
mentionné ci-dessus de qui Alvuin tenait ce domaine

25 a approuvé la transaction. Dans cette affaire, Theobald de Caisoil et Gui Talavath sont témoins. L'Evêque Guillain et son conseil ont approuvé la transaction.
26 Milot de Saconiac et son fils avec sa femme, ont donné leur accord.
27 Hugues Bosia, sa femme et ses enfants Bosia eux-aussi. Gui propriétaire de ce domaine délimité par des croix de pierre,
28 en a fixé les limites avec les voisins. Fait l'an 1133 de l'incarnation
29 sous le règne du Roi Louis, Hugues étant Duc,
30 Guillain Evêque, Foulques Archidiacre, faisant office de secrétaire.

Transcription visiblement difficile à réaliser.

Yves Degoix le 23 mars 2012

